

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GENEVOIS
Bâtiment Athéna -Technopole d'ARCHAMPS - 74160 ARCHAMPS

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-quatre avril à vingt heures,
le **Conseil Communautaire**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans les locaux de la Communauté de Communes du Genevois -ARCHAMPS-, sous la Présidence de Monsieur Pierre-Jean CRASTES, Président.

Nombre de membres :
en exercice : 49
présents : 35
procurations : 8
votants : 43

Date de convocation :
14 avril 2023

PRESENTS : A RIESEN, M GENOUD, Nathalie LAKS, Nicolas LAKS, PJ CRASTES, A CUZIN, V LECAQUE, E ROSAY, M GRATS, M SALLIN, M MERMIN, C VINCENT, L VESIN, L DUPAIN, V LECAUCHOIS, J BOUCHET, M DE SMEDT, I ROSSAT-MIGNOD, D CHAPPOT, J CHEVALIER, JC GUILLON, D BESSON, P DURET, E BATTISTELLA, B FOL, A MAGNIN, H ANSELME, A AYEYB, M-N BOURQUIN, J LAVOREL, L CHEVALIER, L JACQUET, F DE VIRY, M SECRET, F BENOIT,

REPRESENTES : G ZORITCHAK par A RIESEN (procuration), C CACOUAULT par V LECAQUE (procuration), P CHASSOT par L CHEVALIER (procuration), S LOYAU par V LECAUCHOIS (procuration), G NICOUD par D BESSON (procuration), S DUBEAU par E BATTISTELLA (procuration), C DURAND par A MAGNIN (procuration), F GUILLET par F BENOIT (procuration),

ABSENTS : S BEN OTHMANE, J-L PECORINI, S KARADEMIR, C BONNAMOUR, C MARX, C MERLOT,

Secrétaire de séance : Madame Carole VINCENT

Délibération n° 20230424_cc_asst35

7.10.2 TARIFS

BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES DES PRESTATIONS ASSAINISSEMENT A COMPTER DU 1^{ER} JUILLET 2023

Le Conseil,

Vu l'exposé de Monsieur Rosay, 6ème Vice-Président,

Par délibération N°20201214_cc_asst179 en date du 14 décembre 2020, le Conseil Communautaire a défini un bordereau des prix unitaires des prestations facturables aux usagers du service assainissement.

Compte-tenu des dernières évolutions réglementaires entraînant une mise à jour des pénalités applicables en cas de non-respect de la réglementation et de la mise à jour du règlement de service qui en découle, il est proposé aux membres du Conseil Communautaire une modification du bordereau des prix unitaires tel que présenté en annexe.

Vu les statuts de la Collectivité, et notamment les compétences eau et assainissement

Vu la délibération n°20201214_cc_asst179, du Conseil communautaire, en date du 14 décembre 2020, portant sur le BPU des prestations applicables à compter du 1^{er} janvier 2021.

Vu l'avis de la commission Eau, assainissement réunie le 10 octobre 2022,

DELIBERE

Article 1 : **adopte**, à compter du 1^{er} juillet 2023, le nouveau bordereau des prix pour la facturation des prestations assainissement, tel qu'annexé.

Article 2 : **autorise** Monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

- ADOPTE A L'UNANIMITE -

VOTE : POUR : 43
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Le Président certifie exécutoire cette délibération

Télétransmise le :

Publiée électroniquement le :

La secrétaire de séance
Carole VINCENT



Le Président,
Pierre-Jean CRASTES



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux adressé au Président ou d'un recours en excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa notification.

BORDEREAU DES PRESTATIONS ASSAINISSEMENT

TARIFS A COMPTER DU 1^{er} JUILLET 2023

Numéro	Désignation de la nature de la prestation	Coefficient de dégressivité	Unité Prix unitaire	€ HT
SECTION 1 – Participation au Fonctionnement de l'Assainissement Collectif				
10	PARTICIPATION POUR ASSAINISSEMENT COLLECTIF Taxe de raccordement à l'Assainissement collectif		m ² surface de plancher	41,21 €
20	Maison individuelles Toutes constructions, extensions ou changement de destination des locaux générant des eaux usées supplémentaires et générateurs de surface de plancher supérieure à 20 m ²	1	m ² surface de plancher	41,21 €
30	Immeubles collectifs Toutes constructions, extensions ou changement de destination des locaux générant des eaux usées supplémentaires et générateurs de surface de plancher supérieure à 20 m ²	0.85	m ² surface de plancher	41,21 €
40	Immeubles collectifs à caractère social Toutes constructions, extensions ou changement de destination des locaux générant des eaux usées supplémentaires et générateurs de surface de plancher supérieure à 20 m ²	0.52	m ² surface de plancher	41,21 €
50	Hôtels ou restaurants Toutes constructions, extensions ou changement de destination des locaux générant des eaux usées supplémentaires et générateurs de surface de plancher supérieure à 20 m ²	1	m ² surface de plancher	41,21 €
60	Bâtiments industriels (avec production), Bureaux, Commerces, Entrepôts (avec rejet)	Forfait jusqu'à 10 m ² de sanitaire		5 996,62 €
70		Forfait / tranche de 10 m ² supplémentaire		2 143,68 €
80	Bâtiments agricoles	Forfait		5 996,62 €
90	Ecoles, cantines scolaires, crèches et haltes garderie, locaux techniques communaux et centres de secours	EXONERE		
100	Locaux sportifs, salles polyvalentes	Forfait jusqu'à 20 m ² de sanitaire		5 996,62 €
110		Forfait / tranche de 10 m ² supplémentaire		2 143,68 €

Numéro	Désignation de la nature de la prestation	Unité Prix unitaire	€ HT
SECTION 2 – Raccordements au réseau public de collecte des eaux usées			
200	<p>PARTICIPATION AUX FRAIS DE RACCORDEMENT Montant forfaitaire lors de l'exécution de façon simultanée à la construction d'un nouveau réseau, des raccordements des immeubles existants pour la partie sous domaine public jusqu'à la boîte de branchement en limite du domaine privé.</p>	Forfait	1 083,33 €
FORFAIT BRANCHEMENT NEUF			
220	<p>Pour un branchement établi pour une longueur jusqu'à 2ml (longueur mesurée en projection horizontale à partir du collecteur public jusqu'à la boîte de branchement :</p> <p>Boîte de branchement diamètre 400 mm de profondeur inférieure ou égale à 1,50m (fil d'eau), hors enrobé. Raccordement sur collecteur par culotte, Ces prix comprennent :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Le terrassement en tous terrains : fouilles - remblaiement - compactage de la tranchée ➤ Les étalements et blindages, les épaissements ➤ Les sujétions liées à la présence en fouille des réseaux divers (loi anti-endommagement) ➤ Les sujétions liées à la sécurité du chantier (barrières de protection, mesures de circulation, etc.) ➤ L'enlèvement des déblais en excès ou impropres au remblayage, les frais de décharge ➤ La fourniture et la pose des tuyaux y compris pièces de raccord, coupes et façon des joints d'étanchéité ➤ Le raccordement sur le collecteur principal y compris pièces de raccord, coupes et façon des joints d'étanchéité ➤ Le grillage avertisseur de couleur marron muni de fil métallique détectable. <p>Ne comprend pas la réfection de voirie</p>	Forfait	3 200 €
230	<p>Pour un branchement établi pour une longueur jusqu'à 2ml (longueur mesurée en projection horizontale à partir du collecteur public jusqu'à la boîte de branchement :</p> <p>Boîte de branchement diamètre 400 mm de profondeur inférieure ou égale à 1,50m (fil d'eau), hors enrobé Raccordement par carottage sur regard de visite existant. Ces prix comprennent :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Le terrassement en tous terrains : fouilles - remblaiement - compactage de la tranchée ➤ Les étalements et blindages, les épaissements ➤ Les sujétions liées à la présence en fouille des réseaux divers (loi anti-endommagement) ➤ Les sujétions liées à la sécurité du chantier (barrières de protection, mesures de circulation, etc.) ➤ L'enlèvement des déblais en excès ou impropres au remblayage, les frais de décharge ➤ La fourniture et la pose des tuyaux y compris pièces de raccord, coupes et façon des joints d'étanchéité ➤ Le raccordement sur le collecteur principal y compris pièces de raccord, coupes et façon des joints d'étanchéité ➤ Le grillage avertisseur de couleur marron muni de fil métallique détectable. <p>Ne comprend pas la réfection de voirie</p>	Forfait	2 600 €

240	<p>Pour un branchement établi pour une longueur jusqu'à 2ml (longueur mesurée en projection horizontale à partir du collecteur public jusqu'à la boîte de branchement) :</p> <p>Sans boîte de branchement, hors enrobé. Raccordement par carottage sur regard de visite existant.</p> <p>Ces prix comprennent :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Le terrassement en tous terrains : fouilles - remblaiement - compactage de la tranchée ➤ Les étaitements et blindages, les épaissements ➤ Les sujétions liées à la présence en fouille des réseaux divers (loi anti-endommagement) ➤ Les sujétions liées à la sécurité du chantier (barrières de protection, mesures de circulation, etc.) ➤ L'enlèvement des déblais en excès ou impropres au remblayage, les frais de décharge ➤ La fourniture et la pose des tuyaux y compris pièces de raccord, coupes et façon des joints d'étanchéité ➤ Le raccordement sur le collecteur principal y compris pièces de raccord, coupes et façon des joints d'étanchéité ➤ Le grillage avertisseur de couleur marron muni de fil métallique détectable. <p>Ne comprend pas la réfection de voirie</p>	Forfait	2 100 €
250	<p>Pour un branchement établi pour une longueur jusqu'à 2ml (longueur mesurée en projection horizontale à partir du collecteur public jusqu'à la boîte de branchement) :</p> <p>Sans boîte de branchement Raccordement sur regard de visite 1000 à créer.</p> <p>Ces prix comprennent :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Le terrassement en tous terrains : fouilles - remblaiement - compactage de la tranchée ➤ Les étaitements et blindages, les épaissements ➤ Les sujétions liées à la présence en fouille des réseaux divers (loi anti-endommagement) ➤ Les sujétions liées à la sécurité du chantier (barrières de protection, mesures de circulation, etc.) ➤ L'enlèvement des déblais en excès ou impropres au remblayage, les frais de décharge ➤ La fourniture et la pose des tuyaux y compris pièces de raccord, coupes et façon des joints d'étanchéité ➤ Le raccordement sur le collecteur principal y compris pièces de raccord, coupes et façon des joints d'étanchéité ➤ Le grillage avertisseur de couleur marron muni de fil métallique détectable. <p>Ne comprend pas la réfection de voirie</p>	Forfait	4 200 €
260	<p>Plus-value par ml supplémentaire Hors réfection de voirie</p>	Forfait	250 €
270	<p>Plus-value sur branchement forfaitaire (2ml) pour réfection de voirie Voirie communale (6cm de BB)</p>	Forfait	1 000 €
280	<p>Plus-value par ml supplémentaire sous enrobé Voirie communale (6cm de BB)</p>	Forfait	350 €

290	Plus-value sur branchement forfaitaire (2ml) pour réfection de voirie Voirie départementale (GB + 6cm de BB)	Forfait	1 500 €
300	Plus-value par ml supplémentaire sous voirie Voirie départementale (GB + 6cm de BB)	Forfait	500 €
310	Plus-value pour pose de regard 800 mm à la place d'une boîte de branchement 400 mm	Forfait	500 €
320	Plus-value pour demande de boîte de branchement à une profondeur supérieure à 1,50 m	Forfait	1 100 €
330	Forfait suppression de branchement à la demande de l'utilisateur	Forfait	1 500 €
340	Forfait remplacement en lieu et place de boîte de branchement existante à la demande de l'abonné	Forfait	2 000 €
350	Raccordement par carottage sur regard de visite public existant sur le domaine privé du demandeur Ce prix comprend : <ul style="list-style-type: none"> ➤ Les étaitements et blindages, les épaissements ➤ Le raccordement sur le regard existant y compris pièces de raccord, coupes et façon des joints d'étanchéité 	Forfait	500 €
Les prestations sur branchements non prévues dans le présent bordereau, seront refacturées aux abonnés sur la base du bordereau des prix unitaires du marché à bon de commande de travaux de branchement majorés de 10% pour frais généraux.			

Numéro	Désignation de la nature de la prestation	Unité	Prix unitaire € HT
SECTION 3 – Contrôle des installations privatives de collecte des eaux usées			
CONTROLES DE RACCORDEMENT DES INSTALLATIONS			
400	Contrôle de vente d'installation Assainissement collectif de type particulier (maison ou appartement)	U	160 €
410	Majoration pour contrôle en urgence	U	50 €
420	Contre-visite (Refacturée à l'abonné en cas de non-conformité)	U	100 €
430	Majoration pour obstacle au contrôle	U	130 €
440	Majoration absence au rendez vous	U	50 €

Numéro	Désignation de la nature de la prestation	Unité	Pourcentage de la redevance assainissement
SECTION 4 – Pénalités pour non-conformité			
CONTROLES DE RACCORDEMENT DES INSTALLATIONS			
400	Totalité des eaux usées dans les eaux pluviales	%	400 %
410	Partie des eaux usées dans les eaux pluviales	%	400 %
420	Branchements inversés	%	400 %
430	Totalité des eaux pluviales dans les eaux usées	%	200 %
440	Partie des eaux pluviales dans les eaux usées	%	200 %
450	Fosse non déconnectée	%	100 %
460	Non raccordement après le délai de 2 ans (ANC Conforme)	%	100 %
470	Non raccordement après le délai de 2 ans (ANC NON Conforme)	%	400 %
480	Destination des eaux usées en partie non déterminée	%	100 %
490	Pénalité pour non-paiement de la PFAC	%	100 %
			Pourcentage du montant de la PFAC
500	Pénalité branchement clandestin	%	50% avec un minimum de 2 000 €